

Centre Communal d'Action Sociale de BOLBEC



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Conseil d'Administration du 10 février 2022

SOMMAIRE

I.	RAPPEL JURIDIQUE	3
II.	ORGANISATION BUDGÉTAIRE	4
III.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL	6
IV.	LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE	12
V.	LES DÉPENSES DE PERSONNEL	12
VI.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LES SOURCES »	13
VII.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LE VAL FLEURI »	14
VIII.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « CHANTIER D'INSERTION »	15

I. RAPPEL JURIDIQUE

Le rapport d'orientation budgétaire depuis la loi « NOTRe »

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (A.T.R.) du 6 février 1992, la tenue du débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L 4311-1, L 3312-1 et L 2312-1 du code général des collectivités territoriales). Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le D.O.B. est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du C.C.A.S.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif mais ne peut pas être organisé au cours de la même séance. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Plus récemment, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information aux élus.

Aussi, dorénavant, le D.O.B. s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de 10 000 habitants.

Ce rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.) n'est pas qu'un document interne : il doit faire l'objet d'une publication. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le D.O.B.

Ce débat doit permettre au Conseil d'Administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour les programmes pluriannuels. Ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets en cours et à venir, ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue d'une prochaine séance du Conseil d'Administration. Il y a lieu d'indiquer que le budget primitif 2022 doit être voté avant le 10 avril prochain.

II. ORGANISATION BUDGÉTAIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale compte quatre budgets.

Le budget principal

Conformément au code général des collectivités locales et à l'instruction comptable M14, ce budget est voté par nature (chapitres en section de fonctionnement, chapitres en section d'investissement) avec une présentation par fonction permettant une approche par équipements ou par actions.

La section de fonctionnement est de construction très classique.

Ses principales ressources sont :

- La subvention de la Ville de Bolbec ;
- Les participations versées par l'État, et différentes subventions de fonctionnement ;
- Les produits des services publics (séjours et voyages des seniors, etc.).

Les dépenses de fonctionnement comportent les charges de personnel, les charges à caractère général, les subventions, les participations aux contingents, les frais financiers et des écritures d'ordre budgétaires consacrées aux amortissements. Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés aux usagers de l'établissement.

La section d'investissement est présentée en deux parties :

- la dette et les opérations financières non ventilables. En dépenses sont inscrites des subventions d'équipement versées, des avances remboursables et des écritures d'ordre. En recettes figurent le F.C.T.V.A., le remboursement des avances et des écritures d'ordre (les amortissements et l'autofinancement) ;
- les moyens matériels des services : il s'agit de tous les besoins en matériel, mobilier, matériel informatique, véhicules, etc. nécessaires au bon fonctionnement des services et au bon entretien du patrimoine.

Le budget annexe « Résidence Autonomie Les Sources »

Ce budget annexe concerne les dépenses liées à la gestion de la Résidence Autonomie « Les Sources ». Il est alimenté par ses recettes issues des loyers, des activités de la structure, du forfait autonomie versé par le Département dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et en dernier lieu par une subvention de fonctionnement du budget principal.

Les dépenses d'investissement correspondent principalement aux crédits inscrits pour le renouvellement des équipements des structures ainsi que des travaux de rénovations.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M22 spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Le budget annexe « Résidence Autonomie Le Val Fleuri »

Ce budget annexe concerne les dépenses liées à la gestion de la Résidence Autonomie « Le Val Fleuri ». Il est alimenté par ses recettes issues des loyers, des activités de la structure, du forfait autonomie versé par le Département dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et en dernier lieu par une subvention de fonctionnement du budget principal.

Les dépenses d'investissement correspondent principalement aux crédits inscrits pour le renouvellement des équipements des structures ainsi que des travaux de rénovations.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M22 spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Le budget annexe « Chantier d'insertion »

Ce budget est principalement constitué par les charges de personnel liées aux agents du chantier. S'y ajoutent diverses dépenses de fournitures.

Les investissements liés à ce budget résident dans l'acquisition de matériel.

Les principales ressources proviennent de l'Etat, du Département, des travaux facturés et du budget principal.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M14.

III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL

A. Données rétrospectives 2018 – 2021

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté)

	Rétrospective			
	2018	2019	2020	2021*
Atténuation de charges (chap 013)	1 465	5 635	2 111	5 669
Produits des services (chap 70)	39 718	48 915	19 189	6 759
Produit des contributions directes	41 182	54 550	21 300	12 428
FCTVA (art 744)	0	0	0	0
Participations (art 747)	632 913	766 276	719 600	720 778
Autres dotations (autres articles chap 74)	0	0	0	0
Dotations	632 913	766 276	719 600	720 778
Autres produits de gestion courante (chap 75)	7 244	7 346	7 481	6 816
Total des recettes de gestion courante	7 244	7 346	7 481	6 816
Produits financiers (chap 76)	0	0	0	0
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	0	0	0	0
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	0	523	2 921	220
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	0	0	0	0
Recettes diverses	0	- 0	- 0	0
Autres recettes d'exploitation	0	523	2 921	220
Total des recettes réelles de fonctionnement	681 339 €	828 695 €	751 301 €	740 242 €

Le poste atténuation de charges correspond principalement aux indemnités journalières versées par la CPAM dans le cadre des agents en arrêt maladie.

Les produits des services comptabilisent les recettes issues de la restauration des personnes âgées, ainsi que celles concernant le séjour et le voyage des séniors. A noter que pour l'exercice 2022, le produit de la vente des repas des personnes âgées est comptabilisé sur chaque budget annexe des résidences autonomes.

Le poste des « Participations » comportent essentiellement :

- La subvention de la Ville de Bolbec (Montant perçu en 2021 : 680 000,00 €) ;
- La participation du Département au titre de la gestion du Fond de Solidarité Européen et du Revenu de Solidarité Active (Pour l'exercice 2021, le montant s'élève à 32 000,00 €) ;

Les loyers des logements situés Rue des Hirondelles sont comptabilisés dans le chapitre « Autres produits de gestion courante ».

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice

	Rétrospective			
	2018	2019	2020	2021*
Charges à caractère général (chap 011)	182 761	171 637	129 285	175 754
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	268 149	285 910	295 635	293 237
Autres reversements (autres art 739)	0	0	0	0
Atténuation de produit (chap 014)	0	0	0	0
Subvention d'équilibre des budgets annexes (art.6521)	0	0	0	0
Contingents et participations obligatoires (autres articles 655)	11 562	8 876	0	0
Subventions versées (art 657)	101 772	108 342	125 233	120 322
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	61 310	87 244	77 052	48 733
Autres charges de gestion courante (chap 65)	174 644	204 462	202 285	169 056
Total des dépenses de gestion courante	625 554	662 009	627 205	638 047
Intérêts de la dette (art 66111)	0	0	0	0
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	0	0	0	0
Autres charges financières (autres articles chap 66)	0	0	0	0
Charges exceptionnelles (chap 67)	53 437	182 795	106 158	74 429
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	0	0	0	0
Dépenses diverses	0	0	0	0
Charges induites des investissements	0	0	0	0
Sous-total charges d'exploitation	53 437	182 795	106 158	74 429
Total des dépenses réelles de fonctionnement	678 991 €	844 804 €	733 363 €	712 475 €

(* 2021 : sous réserve du pointage définitif)

Les charges à caractère général comptabilisent les dépenses nécessaires aux activités du C.C.A.S. pour fonctionner entre autres pour l'exercice 2021 :

- Le remboursement à la Ville de frais de personnel (D.R.H., Finances, Téléphonie) à hauteur de 58 396 € ;
- Le remboursement pour la location des locaux « Rue des Martyrs » : 7 266,05 € ;
- Le remboursement pour la confection des repas dans les résidences : 21 218,54 € ;
- Les chèques cadeaux et les colis de Noël : 26 080,15 € ;
- Les frais de télécommunications : 9 881,13 € ;
- Les dépenses pour le voyage des séniors : 15 735,00 € ;
- Le loyer pour les logements « Rue des Hirondelles » : 7 115,34 € ;
- Les dépenses pour le repas des anciens à hauteur de : 7 823,96 €.

Pour l'exercice 2021, les subventions versées sont :

- Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale : 38 600,00 € ;
- Brotonne service : 9 700,00 € ;
- Banque alimentaire de la région havraise : 400,00 € ;
- Association Aide à Domicile et Emplois Familiaux : 60 000,00 € ;
- Département de la Seine-Maritime – Fonds d'Aide aux Jeunes : 2 700,00 € ;
- Département de la Seine-Maritime – Fonds de Solidarité Logements : 8 922,40 €.

Les autres charges de gestion courante comportent :

- Les secours d'urgence : 11 114,82 € ;
- Les aides sociales : 29 045,78 € ;
- Les chèques cadeaux – Noël de la solidarité : 8 570,00 €.

Les charges exceptionnelles comptabilisent principalement les subventions versées sur les budgets annexes, notamment le « Chantier d'insertion » pour 68 675,61 € en 2021, et 5 273,00 € pour la « Résidence Autonomie Le Val Fleuri ».

Les recettes réelles d'investissement (hors excédent reporté et excédent capitalisé)

	Rétrospective			
	2018	2019	2020	2021*
FCTVA (art 10222)	979	0	163	514
Subventions perçues (chap 13)	0	0	0	0
Autres subventions	0	0	0	0
Autres immobilisations financières (chap 27)	839	1 623	895	1 478
Opérations pour compte de tiers en recette (chap 45)	0	0	0	0
Autres recettes	0	0	0	0
Sous-total des recettes d'investissement	1 818	1 623	1 058	1 992
Emprunts déjà souscrits	0	0	0	0
Emprunts en cours	0	0	0	0
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	0	0	0	0
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	0	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	1 818 €	1 623 €	1 058 €	1 992 €

Le F.C.T.V.A correspond à la dotation versée par l'État calculée sur les investissements réalisés en N-2.

Les autres immobilisations financières correspondent aux prêts remboursables octroyés aux personnes en difficultés. On retrouve ce poste en dépenses et en recettes.

Les dépenses réelles d'investissement (hors déficit reporté)

	Rétrospective			
	2018	2019	2020	2021*
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	996	3 131	5 194	4 545
Subventions d'équipement (art 204)	0	134 341	0	0
Sous-total dépenses d'équipement	996	137 472	5 194	4 545
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	0	0	0
Autres investissements	0	0	0	0
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	0	0	0	0
Autres immobilisations financières (chap 27)	946	1 516	895	1 478
Opérations pour compte de tiers en dépense (chap 45)	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	1 942 €	138 988 €	6 089 €	6 024 €

(* 2021 : sous réserve du pointage définitif)

Les dépenses d'équipement comportent les achats de mobilier et d'autres immobilisations corporelles pour équiper les services du C.C.A.S.

La subvention d'équipement comptabilisée en 2019 a été versée sur le budget de la Résidence Autonomie Les Sources pour la réalisation de travaux sur le bâtiment.

B. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2021

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2021 est pour l'heure constitué ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	230 593,15 €
- Excédent d'investissement :	13 758,63 €
Soit un excédent total de :	244 351,78 €

Reste à réaliser en investissement :

- Dépenses :	0,00 €
- Recettes :	0,00 €

L'excédent global de l'exercice d'un montant de 244 351,78 € sera repris au BP 2022.

C. Les orientations budgétaires 2022

La section de fonctionnement :

	CREDITS INSCRITS BP 2021	CREDITS PROPOSÉS 2022
Saisie des informations budgétaires		
Dépenses de fonctionnement		
011 - Charges à caractère général	340 646,70	248 151,97
012 - Charges de personnel	312 458,00	246 208,00
014 - Atténuations de produits	0,00	0,00
- 65 - Autres charges de gestion courante	216 860,00	208 860,00
655 - Participations	0,00	0,00
657 - Subventions	120 700,00	120 700,00
65 - Autres charges de gestion courante diverses	96 160,00	88 160,00
- 66 - Charges financières	0,00	0,00
6611 - Intérêts de la dette	0,00	0,00
66 - Autres charges financières	0,00	0,00
67 - Charges exceptionnelles	75 048,61	198 457,58
Autres dépenses réelles de fonctionnement	0,00	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice	945 013,31 €	901 677,55 €
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	0,00
676 - Différences sur réalisations [positives]	0,00	0,00
68 - Dotations aux amortissements	11 552,00	15 372,00

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement 2022 sont en diminution de 4,58 % par rapport à 2021, soit en valeur absolue de -43 335,76 €.

Le poste « Charges à caractère général » a été revu à la baisse compte tenu du réalisé constaté des exercices précédents de 2018 à 2021.

Les dépenses de personnel sont en diminution de 66 250,00 € du fait du départ de deux agents (Valérie Hénon et Caroline Limam) mais également d'un agent aujourd'hui à temps partiel (Nathalie Brasse).

Le poste des subventions comprend les montants prévisionnels suivants :

- Brotonne Service : 9 700,00 € ;
- Banque alimentaire : 400,00 € ;
- Association Aide à Domicile et Emplois Familiaux : 60 000,00 € ;
- Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale : 38 600,00 €.

Les autres charges de gestion courante diverses correspondent essentiellement :

- Les secours d'urgence à hauteur de 25 000,00 € (à l'identique du crédit 2021) ;
- Les aides sociales à hauteur de 50 000,00 € (à l'identique du crédit 2021) ;
- Les autres secours – Noël de la solidarité à hauteur de 12 000,00 € (à l'identique du crédit 2021).

Les charges exceptionnelles, qui s'élèvent à 198 457,58 €, comportent notamment pour l'exercice 2022 :

- Une subvention d'équilibre au budget annexe « Chantier d'insertion » pour un montant de 82 079,82 € ;
- Une subvention d'équilibre au budget annexe « Résidence Autonomie Les Sources » pour un montant de 88 770,49 € ;
- Une subvention d'équilibre au budget annexe « Résidence Autonomie Le Val Fleuri » pour un montant de 26 107,27 €.

	CREDITS INSCRITS BP 2021	CREDITS PROPOSÉS BP 2022
Saisie des informations budgétaires		
Recettes de fonctionnement		
013 - Atténuations de charges	4 050,00	6 600,00
70 - Produits des services	21 000,00	17 050,00
- 74 - Dotations et participations	709 500,00	689 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	7 640,00	7 640,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	742 190,00 €	720 790,00 €
Excédent de fonctionnement N-1	214 375,31 €	230 593,15 €
775 - Produits des cessions	0,00	0,00
776 - Différences sur réalisations [négatives]	0,00	0,00
777 - Quote part des subventions transférée au compte de résultat	0,00	0,00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00
79 - Transferts de charges	0,00	0,00

Hors excédent reporté, les recettes réelles de la section de fonctionnement sont en diminution de 2,88 % par rapport à 2021, soit -21 400,00 €.

Les différents éléments envisagés pour l'équilibre du budget primitif 2022 sont :

- Une diminution de la recette encaissée pour les repas des personnes extérieures servis dans les résidences autonomes : -4 950,00 €, diminution liée à une surestimation des crédits en 2021.
- Une diminution de la subvention de la Ville de Bolbec de 20 000,00 € passant ainsi de 680 000,00 € en 2021 à 660 000,00 € en 2022.

La section d'investissement :

	CREDITS INSCRITS BP 2021	CREDITS PROPOSÉS BP 2022
Saisie des informations budgétaires		
Dépenses d'investissement		
10 – Dotations, fonds divers	0,00	0,00
164 - Remboursements d'emprunts	0,00	0,00
Dépenses d'équipement (20, 21, 23)	16 860,23	21 000,00
204 - Subventions d'équipement	0,00	43 317,23
Autres dépenses d'investissement	2 000,00	2 000,00
Dépenses réelles d'investissement	18 860,23 €	66 317,23 €
Déficit d'investissement N-1	0,00 €	0,00 €
Crédits reportés N-1	1 447,38 €	0,00 €
139 – Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	0,00
Recettes d'investissement		
10 - Dotations, fonds divers et réserves [sf 10222]	0,00	0,00
10222 - FCTVA	514,00	853,00
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00
164 - Emprunts nouveaux	0,00	0,00
20-21-23 Réductions d'immobilisations	0,00	0,00
Autres recettes d'investissement	2 000,00	2 000,00
Recettes réelles d'investissement	2 514,00 €	2 853,00 €
Excédent d'investissement N-1	6 241,61 €	13 758,63 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €
Crédits reportés N-1	0,00 €	0,00 €
28 - Dotations aux amortissements	11 552,00	15 372,00

Les dépenses d'équipement à hauteur de 21 000,00 € comportent l'acquisition de mobilier et matériels dans le cadre du déménagement des services du C.C.A.S. au pôle administratif et social.

Les subventions d'équipement correspondent aux versements sur les budgets annexes des résidences autonomes de 31 525,67 € pour « Les Sources » et 11 791,56 € pour « Le Val Fleuri » afin de réaliser les travaux envisagés sur 2022.

Pour l'équilibre du budget primitif 2022, il n'est pas envisagé d'inscrire un besoin en emprunt nouveau.

Besoin de financement pour l'année 2022

Emprunt nouveau Budget principal	Emprunt nouveau Budgets annexes	Emprunt nouveau Total (a)	Rembourse ment en capital Budget principal	Rembourse ment en capital Budgets annexes	Rembourse ment en capital Total (b)	Besoin de financement Total (a-b)
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

D. La présentation des engagements pluriannuels

Le C.C.A.S. est lié par trois engagements pluriannuels :

- Une convention de gestion de la résidence autonomie « Les Sources » avec Habitat 76 jusqu'au 30 novembre 2022 ;
- Une convention de gestion de la résidence autonomie « Le Val Fleuri » avec LOGÉAL jusqu'au 28 février 2025 ;
- Une convention de trois ans (2020 - 2022) avec l'État et le Département pour le Chantier d'Insertion.

IV.LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Au 31 décembre 2021, le Centre Communal d'Action Sociale de Bolbec ne détient aucun emprunt à son passif.

V.LES DÉPENSES DE PERSONNEL

La structure des effectifs au 31 décembre 2021

L'effectif des emplois permanents rémunérés au 31 décembre 2021 est de 256 agents. Ces effectifs sont répartis de la manière suivante :

	Nombre d'agents	Équivalent Temps plein
Titulaires et stagiaires	7	5,87
Contractuels	6	3,95
CDDI	14	10,14
Total	27	19,96

	TITULAIRE	CDD	ETP
CAT A	1	3	3,80
CAT C	6	3	6,01
	7	6	9,81

VI. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LES SOURCES »

A. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2021

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2021 est pour l'heure constitué ainsi :

- Déficit de fonctionnement :	-21 166,49 €
- Excédent d'investissement :	155 939,17 €
Soit un excédent total de :	134 772,68 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	17 690,84 €
- Recettes :	437,00 €

Les résultats de l'exercice seront repris au BP 2022 dans chacune de sa section sans affectation du résultat.

B. Les orientations budgétaires 2022

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
011 Charges à caractère général	56 744,09	58 267,22	51 741,50	65 100,00
012 Charges de personnel	90 372,87	84 294,00	90 190,84	105 146,00
016 Dépenses liées à la structure	82 758,86	95 204,00	80 314,65	86 042,00
002 Déficit de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	21 166,49
TOTAUX	229 875,82 €	237 765,22 €	222 246,99 €	277 454,49 €

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
017 Produits de la tarification	192 051,72	195 000,00	169 929,47	165 000,00
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	20 762,16	27 152,00	14 941,08	114 172,49
019 Produits financiers	529,14	200,00	795,68	1 000,00
002 Excédent reporté	36 519,71	18 275,22	18 275,22	0,00
TOTAUX	249 862,73 €	240 627,22 €	203 941,45 €	280 172,49 €

Pour l'exercice 2022, le poste « 018 Autres produits relatifs à l'exploitation » comprend la subvention d'équilibre versée du budget principal du C.C.A.S. à hauteur de 88 770,49 €.

Les investissements inscrits sont : la modernisation des ascenseurs (125 000,00 €), la réfection du parking (35 000,00 €), le remplacement des éclairages dans les couloirs (3 000,00 €), une provision pour le remplacement de divers équipements (4 000,00 €), l'achat de mobilier et outillages (1 400,00 €).

Ces investissements seront financés par l'excédent reporté de 2021 ainsi qu'une subvention du budget principal du C.C.A.S. à hauteur de 31 525,67 €.

VII. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LE VAL FLEURI »

A. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2021

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2021 est pour l'heure constitué ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	59 139,73 €
- Excédent d'investissement :	30 496,32 €
Soit un excédent total de :	89 636,05 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	20 406,18 €
- Recettes :	4 975,30 €

Les résultats de l'exercice seront repris au BP 2022.

B. Les orientations budgétaires 2022

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
011 Charges à caractère général	129 450,53	107 158,02	98 242,61	111 740,00
012 Charges de personnel	105 692,70	103 266,00	107 101,93	113 730,00
016 Dépenses liées à la structure	261 988,56	294 355,00	260 933,27	286 977,00
TOTAUX	497 131,79 €	504 779,02 €	466 277,81 €	512 447,00 €

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
017 Produits de la tarification	387 023,10	390 000,00	422 080,44	390 000,00
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	28 307,05	45 575,00	32 354,11	66 709,27
019 Produits financiers	1 435,00	600,00	2 378,42	2 500,00
002 Excédent reporté	190 112,98	75 503,02	75 503,02	59 139,73
TOTAUX	606 878,13 €	511 678,02 €	532 315,99 €	518 349,00 €

Les investissements inscrits sont : le remplacement du sélectionneur du tarif vert (4 000,00 € - prescription de Dekra), l'acquisition de mobiliers pour la salle commune (5 000,00 €), du matériels et outillages (500,00 €), une provision pour le remplacement de divers équipements (10 000,00 €).

VIII. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « CHANTIER D'INSERTION »

A. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2021

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2021 est pour l'heure constitué ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	41 112,18 €
- Déficit d'investissement :	-11 039,65 €
Soit un excédent total de :	30 072,53 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	0,00 €
- Recettes :	0,00 €

L'excédent global de l'exercice d'un montant de 30 072,53 € sera repris au BP 2022.

B. Les orientations budgétaires 2022

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
011 Charges à caractère général	27 354,55	46 950,00	25 176,72	28 450,35
012 Charges de personnel	277 371,46	282 650,00	271 464,94	274 116,00
65 Autres charges de gestion courante	1,99	210,00	121,91	1 210,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	200,00	0,00	200,00
TOTAUX	304 728,00 €	330 010,00 €	296 763,57 €	303 976,35 €

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
013 Atténuations de charges	2 135,54	2 000,00	3 827,85	2 800,00
70 Produits des services	0,00	1 000,00	0,00	10 000,00
74 Dotations et participations	321 534,90	282 080,61	279 667,69	297 079,82
75 Autres produits de gestion courante	2,17	10,00	0,84	10,00
77 Produits exceptionnels	892,15	200,00	238,80	0,00
002 Excédent reporté	37 481,95	55 418,26	55 418,26	30 072,53
TOTAUX	362 046,71 €	340 708,87 €	339 153,44 €	339 962,35 €

Les principales recettes de ce budget annexe sont constituées d'une participation prévisionnelle de l'État à hauteur de 215 000,00 € ainsi que du budget principal du C.C.A.S. à hauteur de 82 079,82 €.

Les investissements envisagés sont l'acquisition d'un véhicule à hauteur de 35 000,00 € et le renouvellement de divers matériels et outillages pour 5 000,00 €.